CONSEIL CONSULTATIF DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Séance plénière du 19.12.2023, 17h30 - 19h30

Présences :

- Amina El Mahroug – CPAS de Bruxelles
- Nadia Hadad – ENIL (en ligne)
- Rose-Marie Montini – Les amis de Benjamin
- David Seffer – Kinumai (en ligne)
- Lydia Mutyebele - Echevine de l'Egalité des chances
- Cindy Makiana – cabinet de l'Echevine Lydia Mutyebele
- Agnès Ader – cellule Egalité des Chances
- Emily Clissold – cellule Egalité des chances
- Philippe, Fatima, Colette et Elisabeth – Conseil consultatif des ainés

Excusé·es :

- Miguel Gerez – AMT Concept
- Agnès Pieck – Licht en liefde
- Valérie Vanhemelen – le 8e jour

Secrétariat : cellule Egalité des Chances

Ordre du jour :

1. Accueil du Conseil consultatif des ainés
2. Approbation du compte-rendu du 20.09.2023
3. Evaluation de la Semaine des handicaps 2023
4. Formation sur l'accessibilité des bureaux de vote
5. Calendrier des réunions

1. Accueil du Conseil consultatif des ainés

Le CCPH accueille ce jour quatre membres du Conseil consultatif des ainés, suite à l'invitation de Madame l'Echevine Lydia Mutyebele.

Cindy Makiana pose le cadre et explique que l'objectif est de créer des ponts entre le Conseil consultatif des ainés (CCA) et le Conseil consultatif de la personne en situation de handicap (CCPH), surtout sur la question des ainés en situation de handicap. Des discussions sont en cours pour intégrer la thématique de l'âgisme dans la cellule Egalité des chances mais cela dépendra des moyens humains mis à disposition. Il est aussi question d'un plan d'action sur l'âgisme à plus long terme.

Nadia Hadad trouve que l'approche intersectionnelle et transversale est intéressante. En effet, il y a un vrai problème de discriminations multiples pour les femmes, immigrées avec un handicap, LGBT par exemple. Mais il ne faut pas oublier la spécificité du CCPH. Elle est d'avis qu'une évaluation du fonctionnement du CCPH doit être faite avant de travailler de façon intersectionnelle. Des améliorations doivent être faites. Par exemple, le CCPH devrait pouvoir conseiller le Conseil communal or ce n'est plus le cas depuis longtemps. Le CCPH doit revenir à sa mission principale de conseil. Par ailleurs, les questions de l'enseignement, la participation politique, l'accessibilité n'ont pas encore été traitées.

Colette explique que le CCA a aussi du mal à se faire entendre. Elle ajoute qu'il a été à la rencontre des Maisons de quartier par exemple pour relayer leurs demandes en termes d'accessibilité. C'est un moyen d'action.

Cindy Makiana rejoint les propos de Nadia Hadad sur le fait que chaque conseil a ses spécificités mais elle trouverait intéressant d'adopter une approche plus transversale.

Philippe confirme l'existence de discriminations croisées. Il explique que le CCA vit une situation similaire par rapport au suivi. Par exemple, le CPAS a rédigé un volet 'senior' dans son plan d'action sans les avoir consulté. Il tient à remercier Madame l'Echevine pour son invitation car leur présence ce jour leur permet de s'inspirer d'autres pratiques et d'identifier les difficultés partagées.

Elisabeth voudrait en savoir plus sur le plan d'action handicap.

Emily Clissold explique qu'un premier plan d'action est sorti en 2018 et qu'il vient d'être évalué pour la deuxième fois. Nous en sommes aujourd'hui à la 3e version du plan d'action qui devra être validé sous peu par le Conseil communal.

Elisabeth propose d'identifier les points communs entre les deux conseils.

Lydia Mutyebele trouverait en effet intéressant de joindre les énergies des deux conseils, par exemple sur les questions de mobilité via une rencontre avec le cabinet Dhondt. Cela aurait plus de poids.

Nadia Hadad ne comprend pas pourquoi l'évaluation du plan d'action a été faite sans consulter le CCPH. « Rien sur nous sans nous » dit pourtant la Convention des Nations Unies. Le plan d'action va maintenant être validé sans consultation du CCPH. Elle est d'avis que le CCPH aurait dû être consulté.

Lydia Mutyebele explique que la démarche des plans d'actions est la suivante : les administrations proposent aux cabinets des mesures pour améliorer le bien-être des bruxellois et bruxelloise. Le conseil consultatif vient à l'appui du plan une fois qu'il est voté. Il n'y a pas de budget alloué par l'administration au plan. Elle ajoute que le cabinet est ouvert aux retours de la part du CCPH. Il est encore temps de le faire car le plan passe au Conseil communal le 29 janvier 2024.

Nadia Hadad dit que le problème c'est que les administrations ne disposent pas en interne de personnes avec une réelle expertise sur le handicap. Les administrations devraient récolter les informations en consultant le groupe cible. Les conseils sont là pour ça.

Emily Clissold rappelle que les membres du CCPH ont été consultés pour l'élaboration de la 1ère version du plan. Il s'agit bien d'une mise à jour et non d'un nouveau plan. Elle ajoute que le plan d'action dans sa nouvelle version sera mis prochainement à l'ordre du jour du CCPH car on en parle souvent sans le connaitre vraiment.

Philippe revient sur la responsabilité des hommes et des femmes politiques par rapport à la participation démocratique, via les conseil consultatifs. Il est d'avis qu'il faut soit mettre en place des outils de participation démocratique qui fonctionnent réellement, soit ne pas en faire du tout. Cela doit être accompagné de résultats, sinon cela résulte en une perte de confiance vis-à-vis du politique. Il comprend la frustration de Madame Hadad dans la non prise en compte de l'avis du CCPH. La participation démocratique est précieuse.

Philippe ajoute pour information que les conseils des ainés de différentes communes se rassemblent et ils mobilisent par ailleurs les communes où un conseil des ainés n'existe pas encore. Il ajoute qu'il siège à la coordination des associations seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon lui, c'est aux conseils d'être proactifs aussi.

Cindy Makiana explique que le rôle des conseils est essentiel. Les changements s'opèrent lentement mais sûrement. Le cabinet est très reconnaissant par rapport travail fourni et comprend le découragement ressenti par certaines personnes.

Colette revient sur la question de la mobilité. Elle estime que les revendications des deux conseils peuvent se rejoindre sur cette question. Elle explique que le CCA a déjà rencontré Bart Dhondt mais n'a pas été entendu.

Nadia Hadad met en avant différentes pratiques positives à la Ville de Bruxelles. Le numéro vert par exemple, qui n'existe pas dans d'autres communes. C'est important notamment car l'application Fix my street n'est pas adaptée aux différents types de handicap. Il faut faire la promotion de ce numéro vert. La Ville a aussi été la première à faire des formations au niveau de l'emploi, en vue d'un soutien aux collègues avec un handicap en interne. Les services mobiles sont aussi une avancée. Nadia Hadad ajoute que ce serait bien d'organiser des rencontres avec les CCPH des autres communes.

Rose-Marie Montini trouverait en effet intéressant de rassembler les différents CCPH des différentes communes. Elle attire l'attention sur le handicap mental, où il y a encore énormément à faire. Par exemple,

la question des guichets pour les personnes en situation de handicap à Brucity. Ensuite, des parents appellent car ils sont en crise, certains n'ont pas la possibilité d'avoir une école pour leur enfant. Rose-Marie Montini voudrait rencontrer l'échevine de l'instruction publique à ce sujet. On peut mettre des choses en place dans les classes qui peuvent aider l'enseignant.e et l'enfant.

Lydia Mutyebele propose en effet de faire une demande officielle de rencontre auprès de l'échevin de la mobilité et de l'échevine de l'instruction publique. Mais cela demande à être préparé en amont par le CCPH, via des groupes de travail. Il faut venir à ces rencontres avec des revendications précises et concrètes.

Emily Clissold informe sur le fait que des réunions inter-CCPH des différentes communes ont lieu 2 à 3 fois par an, sous l'impulsion de Bruxelles Pouvoirs Locaux. Emily Clissold se charge à chaque fois de transférer les invitations au CCPH.

Sur la question d'un guichet spécifique pour personnes avec un handicap, Lydia Mutyebele se demande si cela n'a pas un côté discriminant.

Rose-Marie Montini n'y voit pas de problème. Si la personne ne se sent pas concernée par le handicap, elle peut aller dans la file classique.

Lydia Mutyebele trouve important de faire la promotion de ce qui existe à la Ville comme accompagnement pour les personnes avec un handicap : Relais Signe, BIM, les stewards, le Handicontact, le service Home, etc. avant de se lancer dans la création d'un guichet à part. Lydia Mutyebele ajoute que la Ville dispose de moyens pour faire une campagne de communication : des toutes boites, les réseaux sociaux, JC Decaux, le Brusseleir etc.

Nadia Hadad n'est pas pour un guichet handicap, elle ne veut pas quelque chose de séparé. Elle propose plutôt deux voies d'accompagnement : un service public général accessible au maximum, mais aussi des services spécifiques pour les personnes en situation de handicap (transport, interprètes en langue des signes, etc.). Même si elle trouve que en effet faire la file quand on a un problème mental, c'est problématique.

David Seffer n'est pas non plus en faveur de guichets spécifiques. Il est plus pour l'inclusion. Il préfère faire la queue au guichet qui ait un comptoir bas. Il compte d'ailleurs bientôt se rendre à Brucity car il vient de déménager. Il pourra se faire un avis sur l'accueil réservé au personnes en situation de handicap.

Rose-Marie relate son expérience avec son enfant autiste. Il faut trouver une manière d'aider les personnes sans les stigmatiser. Elle évoque des inventions intéressantes telles que la tablette électroniques pour les personnes qui ne savent pas parler. Grâce à ces pictogrammes, elles peuvent communiquer.

Par rapport au guichet, Emily Clissold rappelle ce qui a été retenu lors de la dernière en réunion avec Madame Sarah Ramaut: la piste des tickets prioritaires et de la mise à disposition d'une salle calme. Cela suit son cours au sein des Affaires citoyennes.

Lydia Mutyebele trouve en effet cela intéressant de prévoir un lieu pour les personnes à besoins spécifiques, tout comme cela a été mis en place pour les femmes victimes de violences dans les commissariats. Cela pourrait être complémentaire à des tickets prioritaires.

Fatima propose d'aller voir ce qui se fait dans d'autres communes.

Philippe souhaiterait communiquer aux membres du CCPH l'avis remis par le CCA le mois dernier et aimerait recevoir les avis du CCPH qui seraient susceptibles d'intéresser les personnes âgées.

2. Approbation du compte-rendu du CCPH du 20.09.2023

Le compte-rendu du 20.09.2023 est approuvé par l'assemblée.

3. Evaluation de la Semaine des handicaps

Emily Clissold fait un bref retour sur la Semaine des handicaps, sur base du formulaire d'évaluation rempli par les asbl et institutions partenaires. Globalement, le retour des participant.es a été positif. La principale difficulté reste le fait qu'il est difficile de toucher les différents publics en situation de handicap, notamment la communauté sourde. Cela est certainement dû entre autres au fait que l'évènement n'en est qu'à sa deuxième édition. Une piste à creuser serait la prise de contact en amont avec des centres de jour.

Lydia Mutyebele revient sur l'expérience aux Musées royaux des Beaux-Arts où des guides sourds ont été formés. C'est une vraie avancée.

Elisabeth confirme que les Beaux-Arts sont actifs dans le domaine du handicap, en écho avec ce qui se fait au Moma à Moma à New York.

Cindy Makiana revient sur la visite guidée en langue des signes au Beurs. Même s'il n'y avait qu'une personne malentendante inscrite à la visite, pour le Beurs c'était fort apprécié de s'inscrire dans la Semaine des handicaps. Cela leur a permis de nouer un premier contact avec les interprètes en langue des signes. Ce qui est positif, c'est que ça a permis à certaines institutions de se lancer dans la mise en accessibilité de leur offre. Il faut maintenant plus investir dans la visite aux associations de terrain pour les informer sur l'évènement.

Colette explique qu'elle est administratrice au théâtre du Parc et qu'ils ont une dimension d'inclusion.

Lydia Mutyebele ajoute à ce sujet qu'une boucle à induction magnétique à été installée au théâtre du Parc et est vouée à rester.

Colette répond que la BIM répond aussi aux besoins des personnes âgées.

Lydia Mutyebele explique que les centres de jour, par exemple, peuvent mener une activité dans le cadre de la Semaine des handicaps, même si elles-mêmes ne sont pas sur le territoire de la Ville. Tant que l'activité a lieu sur le territoire de la Ville. Il peut être possible par exemple d'organiser une projection au cinéma Palace.

Rose-Marie Montini explique que c'est une pratique au cinéma Dockx ; des projections sont organisées pour les personnes fréquentant l'asbl Nos Pilifs.

Lydia Mutyebele ajoute que dans le dernier appel à projets général 'égalité des chances', il y a eu une augmentation du nombre de projets sur le handicap. Le message semble être passé que le handicap est une thématique prioritaire pour la Ville.

4. Formation sur l'accessibilité des bureaux de vote

Agnès Ader explique qu'une formation sera donnée aux président.es et assesseurs.euses sur l'accessibilité des bureaux de vote. Elle demande si les membres du CCPH veulent travailler sur les 5 priorités de l'accessibilité des bureaux de vote qui seraient retenues pour cette formation, via un groupe de travail.

David Seffer demande si les bureaux de vote seront accessibles de manière générale.

Agnès Ader répond que oui mais la machine de vote fournie par la Région ne sera pas accessible aux personnes malvoyantes par exemple. On ne peut donc pas garantir l'accessibilité totale de tous les bureaux mais on peut donner des recommandations aux président.es pour que ce soit au maximum accessible.

David Seffer demande si l'accessibilité physique sera garantie.

Agnès Ader répond que oui en théorie mais que ceci n'a pas été vérifié par des experts.

Rose-Marie Montini enverra par mail ses points par rapport aux différents types de handicap.

Agnès Ader explique que les président.es ne pourront pas changer les règles générales mais peuvent les appliquer en tenant compte de nos recommandations. Par exemple, si une personne en situation de handicap veut changer de bureau de vote pour des raisons d'accessibilité, techniquement le.la président.e peut refuser. Une recommandation pourrait être de permettre à ces personnes de changer de bureau de vote.

Fatima informe du fait qu'une des membres du CCA (Gerlinde) va créer un groupe de travail pour créer un bureau de votre dans les résidences pour personnes âgées, qui seront donc accessibles. Cela représente un cas concret pour rassembler les demandes des deux conseils.

Agnès Ader a suivi ce groupe de travail et confirme la chose.

David Seffer enverra également ses points par email.

Agnès Ader va envoyer un mail sur ce sujet aux membres de CCPH.

David Seffer demande s'il est possible que les personnes avec des problèmes de mobilité soient alloués à des bureaux de vote accessibles.

Agnès Ader répond que pour l'instant ce n'est pas possible. Il est juste tenu compte de la distance qui doit être la plus petite possible. Par contre, pour les élections communales, la personne peut aller dans le bureau de vote de son choix.

David Seffer se demande dans ce cas ce qui se passe si la personne se rend compte sur le moment que le bureau n'est pas accessible. La réponse qu'Agnès a obtenue à cette question, c'est que tous les bureaux de vote sont accessibles.

5. Calendrier

Emily Clissold enverra des invitations pour les deux prochaines réunions, l'une en mars et l'autre en juin. Les dates dépendront de la disponibilité des cabinets de l'instruction publique et de la mobilité. Les membres du CCPH sont d'accord pour que les réunions se tiennent le mardi de 17h à 19h.